

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n° : 029-2024</p> <p>Du : 14 octobre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 9 octobre 2024</p>
--	--

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon Conseillère Municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

005-2024 du 17 juillet 2024 Convention d'échange et d'utilisation de données numériques

Il a été décidé de signer la convention proposée par le SIARE pour que la commune de Béthemont-la-Forêt et le SIARE puissent mettre à jour leur système d'information Géographique SIG et leurs outils de Dessin Assisté par ordinateur DAO en intégrant les données de chacun d'eux. Cette convention est pour une durée d'un an et reconductible tacitement chaque année.

006-2024 du 23 juillet 2024 Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique

Il a été décidé de signer une convention proposée par le Syndicat Mixte ouvert Val d'Oise Numérique qui, permet la mutualisation des achats qui porte sur les équipements et services numériques. Cette convention est établie pour une indéterminée

007-2024 du 12 septembre 2024 Convention de partenariat 2024 avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil de Val d'Oise : Lieu d'Accueil enfants parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer une convention de partenariat 2024 avec IFAC et le CCVO 3F pour un lieu d'accueil enfants parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt du 01 janvier au 31 décembre 2024 (hors vacances scolaires),

008-2024 du 19 septembre 2024 Convention pour réservation de spectacle « le Pétillons »

Il a été décidé de signer une convention pour réservation de spectacle avec le prestataire « le Pétillons » à l'occasion de l'animation de Noël du vendredi 13 décembre 2024 pour un montant de 1 100.00€

009-2024 du 24 septembre 2024 Convention assistance retraite relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG de la Grande Couronne

Il a été décidé de signer la convention de **renouvellement assistance retraite CNRACL** pour la création des dossiers de retraite du personnel. La participation s'élevant à 35.50€ par heure de travail pour les collectivités affiliées de moins de 1 000 Habitants, pour une durée de 3 ans.

010-2024 du 29 septembre 2024 Contrat ADICO Solutions Cloud Microsoft

Il a été décidé de signer le contrat solution cloud Microsoft avec l'association ADICO qui permet l'utilisation de la suite bureautique pour une durée de 4 ans pour un montant de 434.88€

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 14 octobre 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le



ID : 095-219500618-20241014-D0292024141024-DE